

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription à l'ACM Création ou renouvellement



- La fiche d'inscription du club (Disponible uniquement en salle)
- La fiche d'inscription FFTA (Envoyée par mail aux archers préinscris, disponible sur le site de la FFTA, sur le site de l'ACM et en salle)

Dans l'étape 4 de la fiche FFTA:

On vous demande de compléter le **questionnaire médical** : Dans le cas où vous avez répondu **OUI** à l'une des questions, vous devrez fournir un **certificat médical** d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en <u>club</u> **ou** d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en <u>club</u> **et** en compétition. (Sinon, le certificat médical n'est pas nécessaire)

(<u>Questionnaire médical</u> envoyé par mail aux archers préinscris, disponible sur le site de la FFTA, sur le site de l'ACM et en salle)

- Une photo (pour les nouveaux et les anciens qui veulent renouveler leur frimousse)
- Un mode de paiement (Chèque, espèces ou carte bancaire pour un paiement via une application) pour l'adhésion et pour l'éventuel achat de petit matériel

<u>Pour les nouveaux</u>:

- o Prévoir éventuellement 60 € pour le kit d'initiation
- O Un chèque de caution en cas de location d'arc (chèque qui ne sera pas encaissé)

Uniquement pour les mineurs:

- Pour bénéficier du **dispositif Pass'Sport**, ramenez impérativement le courrier reçu (sans ce document, le club ne pourra pas vous faire bénéficier de la remise le jour de l'inscription)